

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2014

L'an 2014, le 2 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme SOUDAY Martine, M. CANELA Maxime, M. PYAT Jean-Claude, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine, Mme VINAS Maria Del Pilar

Absents : /

Excusés : M. CONSTANT Daniel

Excusés ayant donné procuration : M. HORNEZ Jean-Paul à M. GARDIA, Mme LANCELOT Corinne à Mme BESSE-DESMOULIERES, M. FRANCART Sébastien à Mme SOUDAY.

M. PYAT Jean-Claude a été élu secrétaire de séance

Le registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 est signé par les membres présents.

Le compte rendu de cette séance sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122.22 du Code Général, et après avoir consulté les adjoints, il a été décidé de **ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain** dont est titulaire la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- ✎ Parcelles **H 140 – 141 – 842 - 1031** – sise 14/16 Route de Verville – Zone UA et UIc– d'une superficie totale de 6.159 m² - bâti sur terrain propre et non bâti– Propriété des consorts GARNIER
- ✎ Parcelles **YM 67 - 136** – sise 35 Avenue de Montargis – Zone UA – d'une superficie totale de 2.076 m² - bâti sur terrain propre – Propriété de M.Mme BENECH-DUCHEMANN
- ✎ Parcelle **ZV 9** – sise 11 allée de Pampou – Zone UA – d'une superficie de 940 m² - bâti sur terrain propre – Propriété de Mmes DELAVEAU et CLEZARDIN

Prise en charge des frais d'alimentation électrique pour la piscine de Corbeilles – rue du Puits de Chiard

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'instruction du permis de construire de la piscine à Corbeilles, la D.D.T. nous demande une délibération par laquelle le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge les frais d'alimentation électrique incombant à la commune pour l'extension du réseau nécessaire à cette nouvelle construction et à préciser le délai de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

S'ENGAGE à prendre à sa charge la dépense financière incombant à la commune pour la réalisation du réseau électrique devant alimenter la future piscine – rue du Puits de Chiard.

S'ENGAGE à réaliser les travaux sous 3 mois dès l'obtention du permis de construire,

DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement, chapitre 21 - Article 21538 (Opération 10016 – VOIRIE).

Délibération votée à l'**unanimité**.

Mme BARBER demande comment peut-on prendre une décision sans devis ?

M. GARDIA indique que pour la piscine de Ferrières cela se montait à environ 20.000 €. En ce qui nous concerne, c'est un problème de temps car pour pouvoir délivrer le permis de construire pour la piscine, les services de la DDT ont besoin de l'engagement de la commune de réaliser ces travaux et le délai d'instruction du permis arrivera à son terme avant que nous ayant pu avoir l'étude technique et les devis.

Affaires diverses

M. GARDIA

- Informe des remerciements de la Maison Familiale Rurale de Ste Geneviève des Bois pour l'octroi de la subvention 2014
- Rappelle qu'avant que débute la campagne betteravière, une réunion de sensibilisation sur la vitesse et le stationnement des camions a eu lieu avec les responsables de la Sucrerie, les transporteurs et les représentants de la commune. Il semble malheureusement, que les consignes ne soient pas respectées. Il a rencontré le Major de la Gendarmerie de Corbeilles pour lui demander de renforcer les contrôles.
- Rappelle que les associations qui utilisent les équipements sportifs, même si elles s'entendent entre elles, doivent communiquer avec M. ZBOROWSKI qui gère ces équipements à la CC4V.

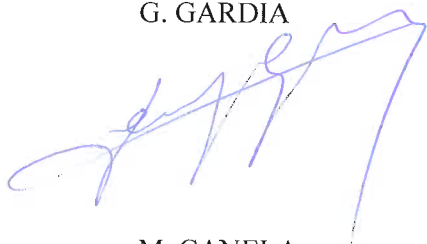
Mme SOUDAY interroge Mme BARBER sur la création d'une nouvelle association et sa demande de réservation du gymnase. **Mme BARBER** indique que c'est une association de parents d'élèves dénommée « Les enfants d'abord ». Elle attend le retour de publication au Journal Officiel. La présidente est Mme Stéphanie CARDENNE, elle-même assure la vice-présidence, Isabelle MARTIN étant secrétaire. Le but de l'association est de faire des manifestations pour financer les projets scolaires. **M. GARDIA** indique qu'il y a déjà à Corbeilles une association « les Amis de l'Ecole Laïque » qui a le même objectif. **Mme BARBER** précise que le but est de financer les projets scolaires mais pas de les organiser. **Mme SOUDAY** lui demande de lui transmettre un article pour le bulletin municipal 2015.

Mme MARTIN informe que l'Assemblée Générale de l'Aquagym aura lieu le mercredi 15 octobre prochain à 19 H 00, à la salle du Gâtinais.

Mme VOGEL, suite au mail envoyé aux conseillers municipaux par Mme VIÑAS, demande si les drapeaux ont été mis en berne suite au décès de M. Hervé GOURDEL. Il est précisé que les drapeaux au fronton de la mairie ont bien été mis en berne (et le sont encore) mais pas ceux devant le portail de la mairie par crainte du vandalisme.

Fin de la séance à 21 H 30.

G. GARDIA



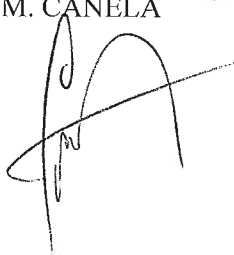
J. BESSE-DESMOULIERES



M. SOUDAY



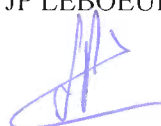
M. CANELA



JC PYAT



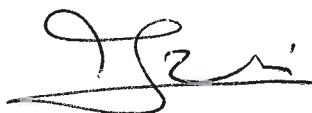
JP LEBOEUF



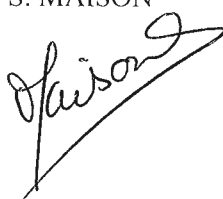
F. VOGEL



I. MARTIN



S. MAISON



C. BARBER



MDP VIÑAS